



Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Juin 2024

Présents: Patrick ROMANOW, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Aurélie CALVEL, Francis MOGNIOT, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Catherine RIEHL à Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA à Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN à Françoise SADKOWSKI, Justine MARTINI à Aurélie CALVEL, Anne BOULIN à Jean-François BERNICCHIA, Dominique RENARD à Claude TESSIER.

La séance commence à 20h00. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 5 Avril 2024.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'Unanimité.

2. Tarification des Services.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix cantine élève à 4€72 et de maintenir les prix des autres prestations à leur niveau actuel.

Adopté à l'Unanimité.

3. Redevance GRDF.

Monsieur le Maire propose d'accepter la redevance GRDF de 294€.

Adopté à l'Unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Patrick Romanow indique que le Département nous a accordé une subvention de 4 737,84€ au titre des travaux

chaufferie et porte. Il informe également du départ à la retraite d'un Agent fin décembre 2024.

Lucien Dubois donne information sur la mise en place du CFU (Compte Financier Unique) dans le cadre de la simplification des Services Publics ainsi que sur l'analyse très positive des comptes de la Commune par la Trésorerie. Il rappelle aussi le démarrage des différents travaux de voirie inscrits au budget (Bourg et Le Tillet).

Claude Tessier fait le point sur l'entretien du Jardin du Souvenir et des allées du cimetière. Il signale aussi la fréquente non fermeture des portes par les visiteurs du cimetière.

Françoise Sadkowski s'étonne de l'envahissement végétal du domaine public par certaines propriétés. Une action sera prochainement menée.

Dominique Banchereau fait un point sur la dernière fête et les retours des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 1^{er} Juillet à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 1^{er} Juillet 2024

Le Maire,
P. ROMANOW

